GRAND CONSEIL **QUE 2182-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 9 avril 2025

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Christo Ivanov : Quelle organisation pour les acteurs du PAV ?

En date du 21 mars 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le Forum des acteurs du PAV a été l'occasion d'impulser une dynamique de co-construction entre tous les acteurs qui participent au projet de renouvellement urbain Praille-Acacias-Vernets.

Lors du Forum des acteurs du PAV du 13 février 2025, il y a eu plus de 400 participantes et participants, ce qui est un véritable succès.

Ce forum a démontré l'importance du DPAV, de la FPAV et de la FTI.

Mes questions sont les suivantes :

- ***Pourriez-vous nous fournir un organigramme organisationnel et fonctionnel (hiérarchie) de ces entités ?***
- ***Pourriez-vous préciser le rôle de cet opérateur urbain ainsi que son cahier des charges ?***
- ***Pourriez-vous nous donner un bilan de cet opérateur depuis sa mise en place ?***
- ***Quel est le rôle spécifique du directeur du programme engagé en 2024 dans cette structure à trois têtes et quel est son rattachement administratif ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En décidant solennellement, lors du discours de Saint-Pierre du 5 décembre 2005, d'engager la mutation du site Praille-Acacias-Vernets (PAV), le Conseil d'Etat a lancé une démarche d'une ampleur inédite à Genève.

Le Grand Conseil l'a suivi en 2011, en adoptant à l'unanimité des votants la loi de modification de zone, permettant à cette zone, historiquement industrielle et artisanale, toujours en activité, d'offrir à toutes et tous 9 nouveaux quartiers vivants, aux identités marquées et répondant aux enjeux de la transition écologique, où l'humain et la nature occuperont une place centrale.

Avec pour objectif la réalisation de 12 000 nouveaux logements et 6 000 nouveaux emplois, sur un territoire de 140 hectares, le projet PAV est aujourd'hui l'un des plus grands projets de renouvellement urbain d'Europe et il permettra de répondre aux enjeux de l'ensemble des politiques publiques, dont notamment celui de la crise du logement.

Afin de pouvoir gérer efficacement la complexité du projet PAV, il a été nécessaire, à l'instar des autres grands projets connus en Europe, de formuler une organisation dédiée et réunissant les ressources des 3 principaux acteurs de la mutation urbaine du PAV, au sein d'un opérateur urbain (la direction Praille-Acacias-Vernets (DPAV), la Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV) et la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)).

A Genève, l'opérateur urbain est divisé en 6 périmètres géographiques, selon des critères de cohérence urbanistique et opérationnelle. Pour chacun des périmètres, des objectifs de mise en œuvre propres ont été déclinés sur la base des documents cadres.

Une équipe projet est constituée pour chaque périmètre. Elle regroupe des experts issus des 3 entités : chefs de projet urbain, chefs de projet foncier/immobilier, chefs de projet relogement des entreprises. Elle est renforcée ponctuellement par des experts mis à disposition par d'autres offices en tant que de besoin (mobilité, environnement, biodiversité, etc.). Elle est chargée de la mise en œuvre du projet urbain pour le périmètre et de la réalisation des objectifs fixés par la direction générale PAV (DGPAV). Elle est animée par un responsable de périmètre issu de l'une ou l'autre des entités, suivant les spécificités du périmètre.

Le directeur de programme assure la conduite du projet d'ensemble, la coordination de l'avancement opérationnel entre les périmètres et la préparation des instances de pilotage techniques (comité des périmètres (COPE), DGPAV, direction de projet) et politiques (comité de pilotage et bilatérales).

Le mode de fonctionnement de l'opérateur urbain se décline ainsi selon 3 niveaux distincts : le pilotage, la conduite, la mise en œuvre :

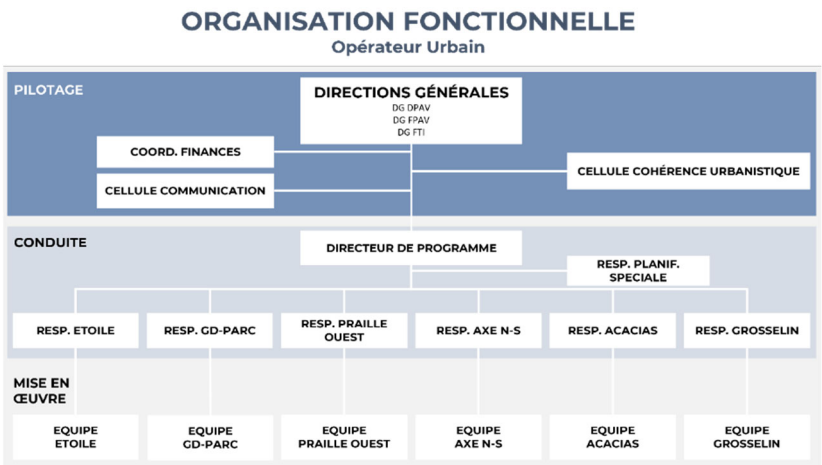

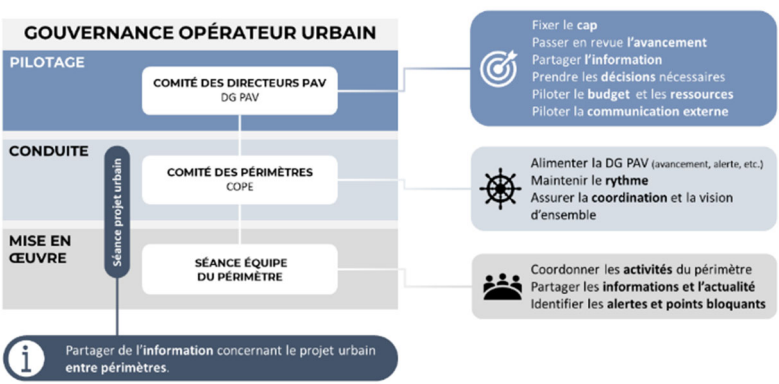

Le bilan de l'opérateur urbain est très positif et se traduit aujourd'hui par des résultats concrets en termes de réalisation et par une reconnaissance avérée de l'ensemble des acteurs du PAV, comme en témoigne la forte participation au Forum 2025.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :	La présidente :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI	Nathalie FONTANET